

**SABOT DE VÉNUS
POUR PRÉPARATIONS HOMÉOPATHIQUES**

**CYPRIPEDIUM PUBESCENS
POUR PRÉPARATIONS HOMÉOPATHIQUES**

Cypripedium calceolus ad praeparationes homoeopathicas

DÉFINITION

Rhizome séché, entier ou coupé, des formes cultivées de *Cypripedium calceolus* L. var. *pubescens* (Willd.) Correl.

CARACTÈRES

Caractères macroscopiques décrits en identification A.

IDENTIFICATION

A. Rhizome brun à brun-rouge, de 2 cm à 8 cm de long sur 2 mm à 5 mm de diamètre. La partie supérieure possède des cicatrices circulaires laissées par les feuilles ; la partie inférieure est garnie de nombreuses racines simples, striées longitudinalement, de 1 mm à 2 mm de diamètre et de plus 10 cm de long. La cassure est nette, blanchâtre.

B. Chromatographie sur couche mince (2.2.27).

Solution à examiner. A 3 g de drogue convenablement divisée, ajoutez 30 mL d'éthanol à 65 pour cent V/V R. Chauffez au bain-marie à 60 °C, sous réfrigérant à reflux, pendant 15 min. Laissez refroidir. Filtrez.

Solution témoin. Dissolvez 5 mg de scopolétine R et 5 mg d'acide caféique R dans 20 mL de méthanol R.

Plaque : plaque au gel de silice pour CCM R.

Phase mobile : acide acétique dilué R, éther R, toluène R (10:50:50 V/V/V).

Dépôt : 30 µL, en bandes.

Développement : sur un parcours de 15 cm.

Séchage : à l'air.

Détection : examinez en lumière ultraviolette à 365 nm.

Résultats : voir ci-dessous la séquence des bandes fluorescentes présentes dans les chromatogrammes obtenus avec la solution témoin et la solution à examiner. Par ailleurs, d'autres bandes fluorescentes de faible intensité peuvent être présentes dans le chromatogramme obtenu avec la solution à examiner.

Les prescriptions générales et les monographies générales de la Pharmacopée européenne ainsi que le préambule de la Pharmacopée française s'appliquent.

Haut de la plaque	
-----	Une bande bleu-vert -----
-----	Une bande bleue Une bande jaune-bleu -----
Scopolétine : une bande bleu-vert	Une bande bleue
Acide caféique : une bande bleue	Une bande bleue
Solution témoin	Solution à examiner

ESSAI

Perte à la dessiccation (2.2.32) : au maximum 12,0 pour cent, déterminée à l'étuve à 105 °C pendant 2 h, sur 1,000 g de drogue pulvérisée (355).

Cendres totales (2.4.16) : au maximum 10,0 pour cent.

SOUCHE**DÉFINITION**

Teinture mère de sabot de Vénus préparée à la teneur en éthanol de 65 pour cent V/V, à partir du rhizome séché entier ou coupé des formes cultivées de *Cypripedium calceolus* L. var. *pubescens* (Willd.) Correl, selon la technique générale de préparation des teintures mères (voir monographie *Préparations homéopathiques (1038)* et la Précision complémentaire de l'Autorité française de Pharmacopée).

CARACTÈRES

Aspect : liquide brun-orangé.

IDENTIFICATION

Solution à examiner. Evaporez sous pression réduite, l'alcool de 10 mL de teinture mère au bain-marie. Reprenez par 10 mL d'eau R. Extrayez avec 3 fois 20 mL de *chlorure de méthylène* R. Evaporez à siccité. Reprenez le résidu par 0,5 mL de *méthanol* R.

Solution témoin. Dissolvez 5 mg de *scopolétine* R et 5 mg d'*acide caféique* R dans 20 mL *méthanol* R.

Plaque : plaque au gel de silice pour CCM R.

Phase mobile : acide acétique dilué R, éther R, toluène R (10:50:50 V/V/V).

Les prescriptions générales et les monographies générales de la Pharmacopée européenne ainsi que le préambule de la Pharmacopée française s'appliquent.

Dépôt : 30 µL, en bandes.

Développement : sur un parcours de 15 cm.

Séchage : à l'air.

Détection : examinez en lumière ultraviolette à 365 nm.

Résultats : voir ci-dessous la séquence des bandes fluorescentes présentes dans les chromatogrammes obtenus avec la solution témoin et la solution à examiner. Par ailleurs, d'autres bandes fluorescentes de faible intensité peuvent être présentes dans le chromatogramme obtenu avec la solution à examiner.

Haut de la plaque	
-----	Une bande bleu-vert
-----	Une bande bleue Une bande jaune-bleu
-----	Une bande bleue
Scopolétine : une bande bleu-vert	Une bande bleue
Acide caféique : une bande bleue	
Solution témoin	Solution à examiner

ESSAI

Éthanol (2.9.10) : 60 pour cent V/V à 70 pour cent V/V.

Résidu sec (2.8.16) : au minimum 1,0 pour cent m/m.

Les prescriptions générales et les monographies générales de la Pharmacopée européenne ainsi que le préambule de la Pharmacopée française s'appliquent.